

SOCIETE

MISE EN SOMMEIL

[Imprimé M2 à télécharger](#)

FRAIS DE GREFFE

Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce :

. **62.08 €**, *si EURL ou SASU,*

. **178.08 €**, *pour les autres sociétés.*

[Découvrez notre offre de CONSEIL EN FORMALITES D'ENTREPRISES](#)

Votre Conseiller CCI vous accompagne sur vos formalités d'entreprises
et vous fait bénéficier de conseils personnalisés